

Installateur sanitaire (BTM)

RNCP27104 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	227
Code(s) ROME	F1603, I1203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3002 — Bâtiment (Employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs, assimilés et cadres)
Date d'échéance	04/01/2020

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Autonome, l'installateur sanitaire à ce niveau de qualification :

- réalise, analyse un projet sur plan et dimensionne l'installation sanitaire courante en y intégrant les règles d'efficacité énergétique
- supervise et/ou exécute les travaux d'installation sanitaire (tracage, façonnage et mise en œuvre des canalisations de distribution d'eau et de gaz) selon la nature du chantier et de l'entreprise
- effectue les raccordements électriques des appareils courants,
- assure le suivi des chantiers (avancement, conformité, délais),
- assure la mise en service et la livraison d'une installation neuve et organise/réalise des interventions de dépannage
- encadre une équipe d'installateurs et/ou de dépanneurs de systèmes sanitaires,
- organise la production, la sienne et celle de ses équipes, en prévoyant, sélectionnant les moyens nécessaires, en définissant les priorités le travail et en veillant au respect des moyens de prévention et à la sécurité des personnes et de l'environnement,
- chiffre les coûts de production, les temps dans une perspective d'optimisation.
- participe à la commercialisation et à l'adaptation de l'offre de l'entreprise de plomberie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Conseiller et proposer aux clients des améliorations
- Participer à la gestion de l'entreprise d'installation sanitaire
- Organiser ses interventions et celles d'une équipe et veiller aux coûts et aux délais
- Encadrer et animer les équipes
- Réaliser et analyser l'étude du projet technique d'une installation sanitaire courante
- Organiser le chantier d'une installation sanitaire de type domestique
- Réaliser et superviser tous les travaux d'installation sanitaire (souder, raccorder, installer) dans le respect des normes d'hygiène, de sécurité et environnementales et mettre en service l'installation
- Organiser les travaux et le suivi des chantiers

- Intervenir en dépannage courant et en maintenance périodique

Blocs de compétences

RNCP27104BC01 — Manager l'équipe de production et participer à la commercialisation de l'offre de l'entreprise d'installation sanitaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Conseiller et proposer des améliorations aux clients.

Organiser ses interventions et celles d'une équipe

Veiller aux coûts et aux délais des chantiers.

Modalités d'évaluation :

Etude de cas portant sur un cas réel d'entreprise

RNCP27104BC02 — Intégrer les innovations dans l'offre de prestation et le management des chantiers

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Assurer la veille technologique dans son métier et mesurer les conséquences/opportunités des innovations sur l'activité.

Participer à la gestion de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mémoire soutenu à l'oral

RNCP27104BC03 — Communiquer en langue étrangère sur son métier (anglais)

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

S'exprimer dans un anglais professionnel sur son métier, son activité, ses matériels.

Modalités d'évaluation :

Epreuve orale

RNCP27104BC04 — Réaliser et analyser des projets techniques d'installations sanitaires en en prévoyant l'organisation et le déroulement sanitaire courante, organiser et gérer en simultanément le déroulement de deux chantiers

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Etudier un projet d'installation sanitaire, prévoir l'organisation et la gestion du déroulement du chantier correspondant.

Modalités d'évaluation :

Etude écrite de projet d'installation sanitaire

RNCP27104BC05 — Contrôler, mettre en service, entretenir ou dépanner une installation sanitaire de type domestique

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Intervenir sur une installation existante en dépannage courant et en maintenance périodique.

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle

RNCP27104BC06 — Gérer des aléas de production sur les chantiers

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Résoudre des problèmes de production complexes survenant ponctuellement dans l'entreprise d'une manière non prévisible

Modalités d'évaluation :

Epreuve orale de résolution de problème

RNCP27104BC07 — Réaliser des installations sanitaires de type : petit immeuble collectif (ou collectivité), maison individuelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Sur chantier, procéder à l'analyse du travail à réaliser.

Sélectionner la solution technique la plus adaptée en mobilisant ses connaissances technologiques.

Effectuer le traçage et réaliser l'installation sanitaire.

Modalités d'évaluation :

Mise en situation professionnelle et écrit de technologie professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité :

L'installateur sanitaire exerce principalement en entreprise artisanale du secteur du bâtiment, de taille variable. Il peut aussi être salarié en entreprise industrielle ou publique au sein du service entretien maintenance.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type emplois accessibles :

L'installateur sanitaire qualifié, peut être chef d'équipe, chef de chantier ou plombier (installateur sanitaire) qualifié. Il a une autonomie totale dans l'activité de production, son organisation et sa gestion.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'installateur sanitaire est, selon la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 article 16.I, soumis à qualification professionnelle.

Des habilitations sont nécessaires à l'exercice du métier :

- habilitation électrique : habilitation BR (chargé d'interventions générales uniquement en basse tension pour la maintenance chauffage), habilitation BC (chargé de consignation) et habilitation B2V (chargé de travaux d'ordre électrique et travaux au voisinage de pièces nues sous tension)
- habilitation soudure gaz
- Conseillées mais non obligatoires, attestations « professionnel du gaz »

Arrêté du 2 août 1977 (dernière modification : 20 juin 2009) précisant les règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances.

DTU 61.1 Installations de gaz dans les locaux d'habitation.

NF C 12-100 : Installations dans les Etablissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 952 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) G0A43 — Ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 277
Jugés difficiles à recruter	55 %
Emplois saisonniers	13 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP G0A43 — Ouvriers polyvalents d'entretien du bâtiment

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président (un maître artisan ou son président désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) :

- un ou deux formateurs de la spécialité, autres que les animateurs de la formation,
- un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible titulaire du Brevet technique des métiers.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- un représentant de la DIRECCTE, si possible,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet technique des métiers, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE est constitué à 50% de professionnels qui sont des membres extérieurs (un chef d'entreprise qui assure la fonction de président de jury et un salarié), et 50% de membres internes, représentants de l'organisme de formation (un formateur transversal un formateur professionnel dans la spécialité du candidat)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/01/2020

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.artisanat.fr>

<http://www.e-urma.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

